

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Énoncé des travaux – Remplacement du vitrage de la porte du hangar de l'Institut des sciences de la mer

Date : 18 décembre 2017

Contexte

Situé sur un site de 70 acres à l'ouest de Sidney, sur l'île de Vancouver, l'Institut des sciences de la mer est l'un des plus grands instituts du Canada. L'Institut des sciences de la mer abrite également le Centre géoscientifique du Pacifique, le principal centre de l'Ouest canadien pour ce qui est de la surveillance des tremblements de terre. La flotte de la Région du Pacifique de la Garde côtière canadienne (base de la baie Patricia) et le centre des Services de communication et de trafic maritimes de pointe sont également stationnés à l'ISM. L'installation moderne, de 300 000 pieds carrés, comporte aussi des bureaux pour le Service canadien de la faune et l'Organisation scientifique du Pacifique (PICES), organisme international qui se consacre à l'océanographie.

L'installation se trouve au 9860, chemin Saanich Ouest, Sidney (C.-B.)

Objectif

L'objectif de ce projet de sécurité des personnes consiste à remplacer les ensembles de vitres de sécurité armées des portes coulissantes extérieures avec revêtement de bois et cadre en acier du hangar de réparation des navires de la Garde côtière canadienne avec un cadre conforme au code et un ensemble de vitres qui s'agencera aux deux ensembles de vitres de remplacement précédemment installés.

Information

Le hangar comporte 6 portes coulissantes contenant huit sections de verre à ossature de bois à l'intérieur d'une baie avec cadre en acier dans chaque porte. Chaque ensemble de vitres encadré (y compris le cadre) est d'environ 74 po (largeur) x 82 po (hauteur). Il faut au total 46 ensembles de vitres encadrés.

Portée des travaux

L'entrepreneur doit fournir toute la main-d'œuvre et tout le matériel nécessaires au remplacement des ensembles de vitres des câbles de sécurité des portes coulissantes extérieures en bois du hangar de réparation de navires de la Garde côtière canadienne par des matériaux adéquats qui s'agencent avec les 2 panneaux de remplacement actuels. La portée des travaux comprendra:

1. Visite obligatoire du site afin de confirmer l'état, les quantités, les types et les dimensions des composants des vitrages avant de soumettre le prix.
2. Réaliser les travaux selon les codes, les normes de construction et les instructions du fabricant actuelles.
3. Enlèvement et élimination de 46 ensembles de vitre de sécurité à ossature de bois provenant des portes coulissantes du hangar.
4. Préparer les cadres de baies de fenêtre actuels, au besoin, afin de valider de nouveaux ensembles et de raccorder le tout le mieux possible à la charpente actuelle.

5. Intégrer le contrôle de la pénétration de l'eau, assurer la continuité du barrage à bulles d'air, éliminer les risques de condensation, fournir et installer tous les produits de scellement et les barrages d'étanchéité des fenêtres sur toutes les ouvertures.
6. Fournir et installer les nouveaux ensembles de verre, lesquels devront être conformes au code pour ce qui est, entre autres, des cadres et de la couleur (brun rideau) des cadres et du verre comme tel (verre trempé simple « obscure pinhead »), afin qu'ils correspondent aux ensembles existants déjà remplacés.
7. Tous les adhésifs et produits d'étanchéité doivent être certifiés par Green Seal pour ce qui est de la faible teneur en COV et être conformes aux limites de COV de 70 grammes par litre pour ce qui est des adhésifs de construction polyvalents et aux limites de 100 grammes par litre pour les adhésifs structuraux de vitrage.
8. Se conformer aux programmes de recyclage régionaux. Tous les déchets composés de carton ondulé, de métal, de blocs de béton, de bois de construction propre, de plastique et de verre doivent être recyclés.
9. Exécuter le travail en conformité avec les documents du projet et les procédures de clôture.
10. Au moment de l'attribution du contrat et de l'acceptation des produits, l'entrepreneur doit présenter un calendrier au représentant ministériel, qui devra l'approuver.

Calendrier

Le projet et la prestation des produits livrables doivent être achevés au plus tard le 16 mars 2018.

Documentation du projet et procédures de clôture de projet

1. Dessins d'atelier

Dessins d'atelier et fiches techniques

Fournir une version électronique et complète des dessins d'atelier et des fiches techniques des produits avant de commencer la construction. Les éléments suivants devront y figurer :

Page couverture avec date et titre du projet.

Les noms, adresses et numéros de téléphone de l'entrepreneur général et de tous les sous-traitants.

Un index de dessins d'atelier et des données sur les produits.

La fabrication et la disposition avec les dimensions et les autorisations ainsi que les caractéristiques de rendement. Les produits doivent être identifiés à l'aide de flèches ou mis en surbrillance.

L'estampille de l'entrepreneur, signée par le représentant autorisé de ce dernier, certifiant l'approbation des documents soumis et la vérification des mesures effectuées sur le terrain.

Les mesures indiquées sur les dessins d'atelier et les fiches techniques doivent être exprimées en unités de mesure anglo-saxonnes et en unités métriques. Si les renseignements ne sont pas exprimés en unités métriques, des valeurs converties sont acceptables.

Révision du contenu des documents au besoin avant la présentation finale des dessins d'atelier.

2. Documents et éléments à remettre à la fin des travaux

Manuel d'entretien et de fonctionnement

Transmettre un exemplaire électronique du manuel de fonctionnement et d'entretien imprimé en couleurs aux fins de révision et de commentaires.

Révision du contenu des documents avant la présentation finale de la copie électronique sur clé USB du manuel de fonctionnement et d'entretien imprimé en couleur.

L'entrepreneur a la possibilité de retenir les services d'un organisme qui se spécialise dans la préparation des manuels de fonctionnement et d'entretien, sans coûts supplémentaires pour Pêches et Océans Canada.

Format et contenu

Organiser des données désignées comme manuel de fonctionnement et d'entretien avec le titre et le numéro de projet de Pêches et Océans Canada.

Fournir une table des matières avec la date de présentation, les adresses et numéros de téléphone des entrepreneurs. Le nom des parties responsables, le calendrier des produits et des systèmes devront également être indexés au contenu de chaque cahier.

Fournir une page de garde à onglet pour chaque produit et système distinct, portant une description tapée du produit et des exigences en matière d'entretien.

Fournir des copies de la version finale et révisée de tous les dessins d'atelier.

Fournir une clé USB contenant le contenu du manuel de fonctionnement et d'entretien. Le contenu de la clé USB doit être organisé selon une structure de dossiers qui reflète l'organisation du cahier.

Séparer les garanties et les obligations à l'aide de feuilles d'onglet annexées à la table des matières. Énumérer les sous-traitants, les fournisseurs et les fabricants, avec leur nom, leur adresse et le numéro de téléphone de la partie responsable. À l'exception des articles mis en service avec la permission du propriétaire, laisser la date de début de la période de garantie jusqu'à la date d'achèvement substantiel des travaux.

Méthode et source d'acceptation

Tous les produits livrables et services offerts aux termes d'un contrat font l'objet d'un examen de la part de Pêches et Océans Canada et du représentant désigné. Si le représentant du Ministère juge les produits livrables insatisfaisants, tels que présentés, Pêches et Océans Canada se réserve le droit de les rejeter ou de demander une correction avant l'autorisation de paiement.

Exigences en matière de rapports

L'entrepreneur est tenu de déclarer immédiatement au représentant du Ministère les problèmes et les erreurs imprévus découverts tout au long du projet. La méthode de communication privilégiée est un document écrit ou un courriel.

Procédures de contrôle de la gestion du projet

Le ou les représentants du Ministère se réservent le droit d'examiner tout ou une partie des travaux, à tout moment au cours de l'échéancier de construction pour confirmer la conformité générale. Tout retard suite à l'examen ou à la reprise de travaux en raison du non-respect des spécifications sera aux frais de l'entrepreneur.

Procédures de gestion des modifications :

Pêches et Océans Canada ne prévoit pas modifier les exigences précisées dans le présent ÉDT. Cependant, si des modifications interviennent, elles doivent être consignées par écrit par le représentant du Ministère, et un modificatif, précisant ces modifications, doit être préparé.

Autorités

A être fournis lors de l'octroi du contrat

Obligations du MPO

Les heures d'ouverture de l'Institut des sciences de la mer varient selon la zone de l'établissement. Les heures d'ouverture sont généralement de 8 h à 16 h du lundi au vendredi. Si une intervention doit avoir lieu après les heures d'ouverture, des dispositions doivent être prises à l'avance avec le représentant du Ministère.

Obligations de l'entrepreneur

Les titres de propriété relatifs à l'équipement acquis en vertu de ce contrat sont dévolus au Canada sur paiement du montant facturé et demeurent ainsi dévolus en tout temps.

Bien que l'équipement visé par le présent contrat devienne la propriété du Canada, il demeure sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur jusqu'à ce que le responsable du projet fournisse des directives pour le rendre. Pendant cette période, l'entrepreneur prendra les mesures raisonnables et appropriées pour le maintenir en bon état.

Réaliser les travaux de façon à gêner ou à perturber le moins possible l'utilisation normale des locaux et des installations voisines. Le bâtiment actuel sera occupé par le personnel de l'établissement et le public durant toute la période de construction. Prendre des dispositions avec le représentant du Ministère afin de faciliter la réalisation des travaux conformément à leur description.

L'entrepreneur doit procéder au nettoyage des zones de travail chaque jour après l'achèvement des travaux et au nettoyage des zones de travail au moment de l'achèvement définitif des travaux.

L'entrepreneur est responsable de la réparation des dommages ou du remplacement de tout équipement, mobilier, etc. endommagés pendant la construction.

Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

En raison de la charge de travail et des échéances, tous les employés qui se voient confier des tâches contractuelles découlant de la présente demande de propositions doivent être prêts à

travailler en étroite et fréquente collaboration avec le représentant et les autres employés du Ministère.

Exigences en matière de sécurité

Acune

Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et une assurance couvrant les dommages matériels ou corporels pouvant résulter des activités de construction du projet (minimum 1 000 000 \$ avec une franchise de 1 000 \$ par événement), la responsabilité civile pour les véhicules, l'équipement détenu, loué, utilisé ou exploité par le fournisseur (minimum de 1 000 000 \$), et d'assurance de la commission des accidents du travail. L'entrepreneur devra également fournir une preuve d'assurance pour tout sous-traitant inscrit sur la liste ou prévu pour ce projet.

Ressources requises ou types de rôles à assumer

L'entrepreneur est tenu d'avoir tout l'équipement de construction ou les machines nécessaires pour mener à bien le travail de manière sûre et efficace.

Documents pertinents et glossaire

Documents pertinents

Les documents pertinents sont inclus et comprennent des photographies.